



Personne morale s'associe à 50/50 avec personne physique

Par **NO2016**, le **31/01/2019** à **11:31**

Bonjour, une petite société X dont je suis le principal actionnaire est associée à 50/50 avec une personne physique dans une société Y dont je suis le gérant. L'état des comptes courants d'associé présente une disparité importante de l'ordre de 1 pour 10 (pour plusieurs centaines de milliers d'euros). La relation se tend entre le gérant et cet associé à parts égales qui n'a mis que peu d'argent au départ et se comporte comme si le patrimoine de la société était le sien ? En l'absence de pacte d'associé, quelles sont les solutions pour sortir de cette situation de blocage ? Bien cordialement!